

Paris, le 7 mai 2019

## Communiqué de presse

### Rapport annuel 2018 du CCSF Des avancées notables sur la mobilité bancaire et l'assurance emprunteur

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), instance de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur financier - établissements financiers, associations de consommateurs, organisations syndicales et patronales, parlementaires et universitaires - vient de remettre son rapport annuel 2018 au Président de la République et au Parlement.

Le CCSF qui œuvre au renforcement de la protection des consommateurs, a axé ses travaux sur trois principaux sujets :

- **La mobilité bancaire** : un bilan qualitatif et quantitatif du dispositif d'aide à la mobilité bancaire, réalisé un an après l'entrée en vigueur des nouvelles règles, a montré la bonne information des clients des banques et la satisfaction des bénéficiaires. En outre, alerté par le médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur les freins à la mobilité bancaire dans le cadre des transferts de plans d'épargne en actions (PEA), le CCSF a engagé des discussions avec toutes les parties concernées afin de lever ces blocages et une solution consensuelle aboutissant à un accord de Place a permis une simplification des procédures pour faciliter le transfert des titres de sociétés non cotées.

- **L'assurance emprunteur** : le CCSF a poursuivi ses travaux en se penchant notamment sur la date anniversaire des contrats d'assurance emprunteur. Au terme d'une large concertation qui a permis de faire converger les approches des établissements de crédit, des assureurs, des intermédiaires et des consommateurs, le CCSF a adopté la date anniversaire de la signature de l'offre de prêt comme date d'échéance unique et commune à tous les acteurs. Cette mesure constitue une réelle avancée pour les consommateurs en permettant un bon fonctionnement de la faculté de résiliation de l'assurance emprunteur.

- **Les frais d'incidents bancaires** : à la demande du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, le CCSF a engagé des travaux sur les frais d'incidents bancaires et a présenté, dans un rapport remis au ministre en juillet 2018, des pistes de réflexion pour limiter les facturations et éviter les accumulations de frais d'incidents. Par ailleurs, un suivi de ces frais a été décidé dans le cadre de l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB). Il ressort notamment des premières observations que les tarifs plafonnés se maintiennent à des niveaux proches du plafond et de façon homogène alors que les tarifs libres sont extrêmement dispersés. Cette étude sera renouvelée les prochaines années.

Le CCSF a également mené des travaux sur la lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé dans le cadre de la réforme « 100 % santé ». Aux termes de débats regroupant notamment les assureurs, les professionnels de la santé, les associations de consommateurs et les pouvoirs publics, le

CCSF a approuvé diverses mesures de nature à favoriser la comparabilité des contrats et une meilleure information des consommateurs.

Enfin, à la demande du ministre de l'Économie et des Finances, la présidente du CCSF a travaillé sur les relations bancaires et financières d'un particulier devenant travailleur indépendant. Dans son rapport, qui s'inspire très largement des préconisations du groupe de travail constitué au sein du CCSF, elle présente 20 mesures pour un meilleur accompagnement, un renforcement de la formation et une simplification des procédures.

***Pour consulter le rapport annuel du CCSF 2018, rendez-vous sur le site du CCSF : <https://www.ccsfin.fr/>***

*Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*

**Contact presse :** Anne Carrère, responsable de la Communication et des Affaires publiques.  
Tél : 01.42.92.25.09